



Hauts-Bois

La page de la Loire-Atlantique



n° 41 - 1^{er} semestre 2018



Edito

Chers forestiers,

La difficulté de notre syndicat, mais aussi son devoir, est d'assurer et d'assumer l'apparente contradiction de la défense de nos intérêts en tant que propriétaire privé de forêt, cela sans complexe, avec la compréhension des exigences de la biodiversité, l'intérêt grandissant du citoyen pour le poumon vert que représente notre domaine de prédilection.

Nantes Métropole relance ses études sur la forêt urbaine qui concerne essentiellement des propriétaires privés. L'article sur ce thème dans ce numéro illustre parfaitement cette idée. Notre souhait de nous impliquer dans la réflexion qui démarre sur l'aménagement de Notre Dame des Landes, au profit de la population de l'agglomération nantaise, en est une autre illustration. Nous devons dialoguer avec les différents acteurs de la vie publique mais aussi les citoyens, afin d'expliquer les impératifs d'une bonne exploitation forestière, qui demande à la fois de la tranquillité et une exigence de rentabilité afin de pouvoir renouveler nos forêts.

Notre année sera rythmée par diverses priorités, au-delà des thèmes évoqués ci-dessus, comme une meilleure connaissance de nos adhérents afin de poursuivre le regroupement des coupes à d'autres essences que le pin laricio ou rechercher des compétences afin que certains d'entre vous puissent nous rejoindre dans l'action.

Vous recevrez des courriers dans ce sens. La mise en place d'un site internet, l'organisation de l'assemblée générale, le suivi des PLU, l'équilibre sylvo-cynégétique, le développement de la certification PEFC, la transmission d'informations juridiques et techniques sont autant d'exemples d'actions qui accompagneront nos mois de travail.

Renaud des Portes de la Fosse

Président du syndicat des Forestiers Privés de Loire-Atlantique



Chasse

Comme tous les ans, c'est la période des bilans et demandes de plans de chasse (petits & grands) votre document de gestion durable, votre certification PEFC, les dégâts dans vos boisements ou reboisements, le suivi de votre locataire de chasse, ... sont autant d'opportunités pour vous pencher sérieusement sur le sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique de votre exploitation. Votre syndicat est présent aux réunions d'attribution des plans de chasse, comme c'est déjà le cas pour les bracelets de chevreuil. Pour le cerf élaphe, vous pouvez établir votre demande de bracelets en précisant « indifférenciés », c'est-à-dire sans notion de sexe ou d'âge.

N'hésitez pas à nous solliciter pour vous aider dans ces démarches administratives qui devraient favoriser votre bonne gestion sylvicole.

Hubert de Fontenay

La dernière loi de finance et son impact sur la forêt

La loi de finance de décembre 2017 n'apporte pas de modifications notables dans le domaine forestier. Concernant l'IFI, le dispositif au profit de la forêt qui existait avec l'ISF est repris. Notons même une légère amélioration si vous possédez des parts de groupement forestier, seul les actifs forestiers (sans les actifs financiers) sont retenus dans la base du calcul. Le DEFI FORET est reconduit jusqu'à la fin 2020 avec une nou-



S. Gaudin © CNPF

veauté au profit du DEFI Travaux : il est possible d'en bénéficier sans seuil de surface dans le cas d'un regroupement au sein d'une organisation de producteurs ou d'une intégration dans un GIEEF. Auparavant il existait un seuil de 4 ha. Pour mémoire, et cela est moins su, le DEFI FORET bénéficie aussi aux cotisations versées à un assureur au titre du contrat d'assurance, couvrant notamment le risque de tempête. De la même façon, il est applicable lors d'une rémunération versée à un professionnel pour la réalisation d'un contrat conclu pour la gestion de bois et forêts d'une surface inférieure à 25 ha.

Renaud des Portes de la Fosse

Projet de forêt urbaine

Projet de « forêt urbaine » par Nantes-Métropole : vigilance nécessaire

Depuis plusieurs années, les élus de Nantes-Métropole ont le projet d'une « Forêt urbaine » aux portes de Nantes. Le Conseil communautaire en a voté le principe en 2006 et contacté à l'époque quelques forestiers et notre syndicat. En 2017, Nantes-Métropole a souhaité donner un nouvel élan à ce projet avec la mise en place d'une « Mission d'étude et de concertation pour les forêts urbaines de demain », confiée à un groupement de bureaux d'études multidisciplinaires. L'objectif étant d'aboutir à un projet partagé et co-construit avec différents partenaires, notamment les forestiers.

3 sites sont concernés incluant 8 communes :

- au Sud-Est : Rezé, Vertou, les Sorinières, pour 180 ha,
- au Sud-Ouest : Bouguenais, Saint-Aignan de Grand-Lieu, pour 756 ha,
- au Nord-Ouest : Couëron, Sautron, Saint-Herblain, pour 480 ha.

Sur ces 1400 ha environ, 1/4 de cette superficie intéresse des espaces boisés, de qualité variable, souvent propriétés privées, c'est pourquoi les forestiers privés concernés sur l'une ou l'autre de ces 8 communes devraient être prochainement invités à des réunions de présentation et d'échange sur ce projet.

Le Syndicat a déjà fait savoir qu'il souhaitait s'impliquer dans le processus, restant très interrogatif pour l'instant sur le devenir du foncier privé ainsi que sur les futures modalités de gestion des boisements. Le foncier devenu vacant à Notre Dame des Landes paraît être une opportunité à saisir et les forestiers pourraient y jouer un rôle constructif, à cet effet, le Président a récemment adressé un courrier à Mme la Préfète pour lui faire une offre de partenariat dans les pourparlers qui s'engagent au sein de différentes commissions. La « Forêt urbaine » n'aurait-elle pas sa place sur le site de l'ex Notre Dame des Landes ?

Marie-Josèphe Veyrac

A la polémique, répondons par le dialogue

Une campagne récente de la FNB (Fédération Nationale du Bois) tente de vouloir démontrer que l'export du bois, notamment du chêne, serait à l'origine des difficultés actuelles des scieurs, en pointant notamment du doigt les propriétaires exploitants comme responsables. A cette polémique sans fondement et injuste, Fransylva a préféré répondre par le dialogue et en apportant une réponse factuelle aux arguments et chiffres mis en avant, les démontant ainsi, un par un. Votre syndicat, au niveau national, est à son tour monté

Une formation à la portée de tous

Allez à l'adresse suivante :

<http://www.jemeformepourmesbois.fr>

au créneau auprès des pouvoirs publics et de la presse afin de rétablir la vérité. Oui, nous sommes solidaires de nos amis scieurs et les encourageons à se développer et à innover comme le démontre la création de Forinvest, club angels forestiers. Oui, nous préférons vendre notre bois à des scieurs locaux (ce qui est principalement le cas sur notre département), à la condition qu'un juste prix nous soit réglé, alors qu'aujourd'hui, en moyenne nationale, 80 % du produit de la vente d'une coupe doit être réinvesti pour renouveler le peuplement, contre 20 %, il y a 30 ans. La fermeture des frontières à l'exportation afin de faire baisser les prix, alors que le marché du bois est mondial, n'est sûrement pas la solution. L'innovation dans l'outil, la recherche et le développement pour les scieurs, sont, par contre, une réponse solide. Sans exploitation forestière rentable, le renouvellement des peuplements serait menacé et donc l'alimentation de nos scieries. Travaillons ensemble afin de mieux partager et comprendre nos problèmes respectifs dans un intérêt commun bien compris. C'est l'esprit dans lequel, au niveau régional et nous nous y associons, notre syndicat souhaite avancer.

Renaud des Portes de la Fosse

Coût de façonnage d'un stère de bois



Le coût de façonnage d'un stère de bois de chauffage atteint 65 euros.

Trois grands arbres, un chêne et deux sapins, ont dû être abattus cet hiver dans le parc suite à la tempête. Hauteur 16 à 20 m, diamètre à 1,30 m, 50 à 55 cm.

Un bûcheron de confiance est venu effectuer l'ensemble de la prestation : abattage, tronçonnage en billots de 50 cm, mise en tas des rémanents, fendage à la machine et empilage des stères sur place (avec l'aide d'un bénévole manuel).

Au total, le décompte atteint 22 heures de travail payées, pour 9 stères de bois.

Le coût salarial est de $22h \times 11,50 \text{ €/h} + \text{CESU } 50\% = 380 \text{ € (*)}$. Les fournitures : essence, huile, location fendeuse (1,5 jour), déplacement = 200 €.

Total de la prestation = 580 € pour 9 stères, soit 65 € le stère.

Cela devient bien cher de se chauffer avec son propre bois !

(*) il n'est pas tenu compte d'une possible déduction fiscale.

André de Poncins

La gestion durable

Propriétaires, engagez-vous dans la gestion durable !

Dans le cadre des PLU (Plan Local d'Urbanisme) les collectivités locales conseillées par les cabinets d'urbanisme ont pris la fâcheuse habitude de classer quasi systématiquement dans leur zonage nos parcelles forestières en «Espace Boisé Classé». Fort de ce constat votre syndicat mène depuis de nombreuses années une campagne de sensibilisation auprès des mairies procédant à la révision de leur PLU. L'écoute de nos interlocuteurs est d'autant plus attentive lorsque nous leur démontrons :

- que les forestiers sont engagés dans le développement durable : PSG, PSG volontaire, CBPS (Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles), RTG (Règlement Type de Gestion),
- que nos forêts sont de véritables espaces de production.

En conclusion, souscrivez, si ce n'est déjà fait, un engagement de gestion durable. Votre gestionnaire et le CRPF Bretagne - Pays de la Loire vous accompagneront dans cette démarche forestière. Ce n'est évidemment pas toujours suffisant pour obtenir un classement Nf (zone naturelle forestière), mais c'est un préalable pour la crédibilité de nos démarches.

Daniel Jardin

Notre Dame des Landes

Le bureau de votre syndicat départemental a pris l'initiative d'écrire au Préfet en lui demandant de nous impliquer dans la réflexion en cours sur l'aménagement de Notre Dame des Landes. Notre souhait n'est pas de réclamer la transformation des terres agricoles en bois, l'avenir de celles-ci étant un sujet déjà conflictuel pour les parties concernées, mais de proposer que la forêt existante sur ce territoire, devienne un point d'observation et d'explication pour les habitants de l'agglomération Nantaise. Une meilleure compréhension des impératifs de l'exploitation forestière et du respect de la biodiversité, une explication sur l'apport à la collectivité des bois par la capture du CO₂, une pédagogie sur l'équilibre sylvo-cynégétique sont autant de thèmes qui pourraient être mis en avant . A suivre ...

Renaud des Portes de la Fosse

Révision PLU et mobilisation des adhérents

Nous vous invitons lors de la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune où vous êtes propriétaire de parcelles forestières à rencontrer vos élus et les services d'urbanisme. Cette sensibilisation que nous effectuons par courrier à destination de nos adhérents devrait vous conduire à réagir pour préserver la valeur de votre patrimoine. En effet nous considérons qu'un dialogue constructif avec vos élus est de nature à faire prendre conscience à vos interlocuteurs des problématiques liées à la production forestière et ainsi obtenir lors du zonage, un classement Nf (zonage naturel forestier).

Daniel Jardin

Un chantier tronçonnage en toute sécurité



Une matinée sécurité en forêt s'est tenue en forêt de Princé à CHEMERE (Pays de Retz) à l'initiative de plusieurs propriétaires, le samedi 2 décembre 2017. Le soleil était de la partie. Etaient présents, une trentaine de particuliers acheteurs de bois de chauffage et d'agriculteurs des communes avoisinantes. Le service prévention de la MSA a accepté d'en assurer l'organisation logistique, la coordination et d'envoyer les invitations. Le magasin « Espace Emeraude » de Saint Hilaire de Chaléons a fourni le personnel compétent et le matériel adéquat – entretien d'une tronçonneuse et les EPI (équipement de protection individuel). Un professionnel de l'abatage, Yoann FERREZOU a animé la matinée avec son matériel sur deux thématiques précises :

Comment préparer et organiser son chantier d'abatage ?
Comment abattre des arbres délicats et les débiter en toute sécurité ?

Christophe, le salarié des propriétaires, a œuvré tronçonneuse en main, pendant que l'animateur commentait ses faits et gestes. De l'avis de tous, utilisateurs occasionnels ou réguliers, matinée riche d'enseignements et réussie, à renouveler...

Yves Lefeuvre

L'assurance responsabilité civile encore et encore...

Une réunion s'est tenue à Paris le 12 décembre 2017, à l'initiative d'Eric Toppan, adjoint au directeur général de FRANSYLVA FORESTIERS PRIVÉS de France et de Nicolas Rondeau juriste de la Fédération, sur la thématique de l'assurance Responsabilité Civile (RC) Forestière élargie. Etaient présents ou représentés, une cinquantaine de départements. La notion

Cette publication est la vôtre

Si vous voulez qu'elle perdure, faites nous connaître vos souhaits et préoccupations. Adressez vos suggestions par courrier ou mail : syndicatdesforestiersprives44@gmail.com

de Responsabilité Civile a été « défrichée ». On y a évoqué les notions de responsabilités contractuelles qu'on a distinguées des responsabilités extracontractuelles (agissements, événements auxquels la Loi attache des effets de droit ; le fait personnel, d'autrui, de chose, l'exonération...).

A titre d'illustration il a été rappelé que la mise en œuvre de la garantie, naît d'un fait dommageable prévu au contrat. Un arbre tombe sur une route sans créer de dommage. Les frais de déblaiement restent à la charge du propriétaire, l'assurance intervient pour réparer les conséquences d'un « accident » non la cause.

La notion de dommage matériel et immatériel a été éclaircie. Exemple : un arbre tombe sur un hangar dans lequel était garée une moissonneuse batteuse qui devient inutilisable. Il s'agit d'un préjudice matériel pour le hangar et la moissonneuse batteuse. Contractuellement, le propriétaire de la machine devait intervenir chez les agriculteurs. Ils lui demandent des indemnités... : dommages immatériels consécutifs. Quelques chiffres : Generali gère la RC de 38 départements, XLB Pacifica 22, Groupama 14, Aréas 1. Un tarif moyen de 0,17€/hectare, des tarifs en forte hausse (+ 55% depuis 2009). Les contrats se sont enrichis de garanties complémentaires. Pour autant, les mises en cause se multiplient avec l'extension des réseaux (électricité, téléphone...) des clôtures, des recours des victimes. La jurisprudence évolue. La tempête n'est quasiment plus exonératoire. Tout ceci nécessitait de faire un tour de table des faits constatés, des pratiques, des exclusions et de s'interroger sur la pérennité de la relation syndicats/assureurs et le principe d'une réassurance pour les gros sinistres. A suivre et renouveler...

Yves Lefevre

Mieux lutter contre le frelon asiatique

Nous commençons à connaître dans notre entourage des personnes agressées par des frelons asiatiques lors de travaux agricoles ou forestiers.

Si ceux-ci, par leur taille et le bruit qu'ils font sont plus discrets que le frelon européen, ils sont plus agressifs et se reproduisent en nombre bien supérieur.



Un apiculteur, Denis Jaffré, vient de breveter une cage de capture qui semble révolutionnaire et devrait être fabriquée en série. Ainsi, une expérimentation en 2017 lui aurait permis de piéger un millier d'individus dont 25 reines. Son principe permet d'en exclure frelons européens, guêpes, abeilles et bourdons...

La société Saint-martinoise RS injection devrait fabriquer ce piège en série pour un prix moyen de 10 €.

Renaud des Portes de la Fosse

Rejoignez les bénévoles actifs

Un certain nombre d'entre vous ont manifesté le désir de consacrer un peu de leur temps et de leurs compétences pour améliorer et renforcer les actions de notre organisation. Pour concrétiser votre engagement appelez Renaud des Portes de la Fosse au 06 08 76 41 31 afin de convenir d'un rendez-vous.

Nous avons à notre disposition plusieurs panneaux pour vos bois que vous trouverez ci-dessous. Ils sont en vente au prix de 10 euros l'unité.

Pour les commander, adressez-vous à André de Poncins : andre.de.poncins@wanadoo.fr



Cotisations : nouvelle disposition

Attention, toute cotisation non payée un mois après son appel fait perdre le bénéfice de l'assurance responsabilité civile à l'adhérent négligent.